

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'application Deep Tech Finder

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lors de l'exécution de nos tâches et la fourniture de nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies conformément aux articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité du traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de données à caractère personnel dans l'application Deep Tech Finder de l'OEB (app DTF). La présente déclaration relative à la protection des données décrit la façon dont l'OEB peut avoir accès aux données à caractère personnel des utilisateurs de l'application web ou de l'application mobile sur Apple iOS ou Google Android.

L'ensemble de données Deep Tech Finder est conçu pour permettre au public de trouver des start-ups qui ont déposé des demandes de brevet auprès de l'OEB et sont prêtes à recevoir des investissements. La base de données sur les start-ups est fournie par un prestataire externe basé dans l'Union européenne, et complétée par des données associées de l'OEB sur les demandes de brevet européen publiées. Un accord relatif à la protection des données (APD) a été signé avec ce prestataire externe afin qu'il s'engage à respecter le règlement relatif à la protection des données de l'OEB.

Le traitement n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage. Les données à caractère personnel ne seront pas transférées en dehors de l'OEB à des destinataires qui ne sont pas visés par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les données à caractère personnel traitées sur les serveurs de l'OEB lorsque les utilisateurs accèdent à l'app DTF sont les suivantes :

- l'adresse IP de l'utilisateur
- l'agent utilisateur du navigateur
- le trafic de l'application pour afficher les données du Deep Tech Finder à l'écran

Ces données sont automatiquement supprimées 90 jours après la connexion.

L'utilisateur a accès aux informations générales sur l'app DTF et les données à caractère personnel suivantes sont traitées :

- le nom et le prénom des investisseurs lorsqu'il s'agit de personnes physiques
- la répartition géographique des start-ups (cartographie)

Lorsque l'entreprise n'est plus classée en tant que start-up, ces données sont supprimées et ne sont plus accessibles.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de l'économiste en chef, agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données de connexion à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB et aux prestataires informatiques externes à des fins de maintenance et d'assistance.

Les données de connexion à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni divulguées à d'autres destinataires.

Les informations et données à caractère personnel rendues disponibles dans l'app DTF sont accessibles au public.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, et contre la communication ou l'accès non autorisés.

Les données à caractère personnel sont conservées dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Les niveaux d'accès appropriés sont accordés individuellement aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (par exemple, contrôle d'accès en fonction du rôle aux systèmes et au réseau, principes du "besoin de savoir" et du moindre privilège)
- Renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex., journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Si des données sont externalisées (p. ex. stockées, consultées et traitées), une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité est effectuée et la déclaration générale suivante peut être incluse :

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires qui traitent ces données se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données en vertu des cadres juridiques de protection des données applicables.

Dans le cas de l'utilisation des applications mobiles de l'OEB, les données à caractère personnel traitées par Apple et l'AppStore d'Apple ou par Google et le Play Store de Google ne sont pas concernées par cette déclaration. Vous aurez conclu des accords relatifs à la confidentialité et la protection des données distincts avec ces entreprises, qui agissent séparément en tant que responsables du traitement.

Politique de confidentialité de Google : <https://policies.google.com/privacy>

Politique de confidentialité d'Apple : <https://www.apple.com/fr/legal/privacy/>

Pour écarter tout doute, l'OEB ne reçoit aucune information à caractère personnel des utilisateurs de ces boutiques d'applications.

L'OEB reçoit les informations suivantes :

- le nombre de téléchargements de l'application
- la région géographique générale d'où proviennent ces téléchargements

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous opposer à leur traitement ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer et de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse CEU-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous invitons dès lors à remplir le présent [formulaire](#) et à l'envoyer avec votre demande.

Pour les utilisateurs finaux de l'app DTF, il est essentiel d'indiquer quelle adresse IP est concernée afin de nous permettre de répondre à la demande.

Veuillez noter que la protection des données n'est pas un droit absolu. Elle doit toujours être mise en balance avec d'autres droits fondamentaux et libertés fondamentales, et il peut arriver qu'un ou plusieurs droits de la personne concernée soient refusés. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet [ici](#).

Ces droits peuvent également être limités temporairement aux motifs légitimes invoqués à l'article 25 RRPD (par exemple, selon l'article 25(1) RRPD, "(...) pour sauvegarder (g) une fonction de surveillance, d'inspection ou de réglementation liée, même occasionnellement, à l'exercice de l'autorité publique ou (h) la protection de la personne concernée ou des droits et libertés d'autrui"), par des actes juridiques adoptés au niveau du président de l'Office ou du président des chambres de recours au moins, ou en vertu de la circulaire n°420 en application de l'article 25 du règlement relatif à la protection des données de l'Office européen des brevets. Ladite circulaire prévoit que toute restriction des droits doit être de durée limitée, doit être proportionnelle et doit respecter l'essence des droits de la personne concernée.

Par exemple, selon la circulaire n°420 en application de l'article 25 RRPD, une limitation des droits des personnes concernées fondée sur l'article 25(1)(c), (g), (h) RRPD peut être appliquée dans le cadre des enquêtes et des audits effectués par le délégué à la protection des données conformément à l'article 43(1)(d) et (2) RRPD.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut, si nécessaire, être prolongé de deux mois supplémentaires en fonction de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD (ce traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la finalité de leur traitement.

Les données liées aux utilisateurs finaux sont conservées 90 jours après avoir été recueillies pour la première fois. Elles sont ensuite effacées automatiquement. Les données présentées dans l'application sont conservées tant que l'entreprise est classée en tant que start-up.

En cas de recours/contentieux formel, toutes les données détenues au moment où le recours/contentieux formel est engagé sont conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.